



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU SEECM

9 avril 2019 à 11h45

1. Ouverture de l'assemblée

À 11h50, William Duclos salue les membres présents et les remercie de leur présence.

2. Nomination à la présidence et au secrétariat d'assemblée

Il est proposé par Yannick Malouin et appuyé par Madone Lévesque:

« Que Cathy Fortin occupe la présidence d'assemblée. »

Il est proposé par Yannick Malouin et appuyé par Jean-Martin Fleury :

« Que Suzy Lebreux assume le secrétariat d'assemblée. »

Adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nathalie Girard et appuyé par Yves Lamontagne:

« D'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »

Adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2019

Étant donné le délai de transmission un peu court du dernier procès-verbal, il est proposé par Yannick Malouin et appuyé par Éric Desbiens:

« De reporter l'adoption du procès-verbal à la prochaine assemblée générale. »

Adopté à l'unanimité.

5. Élection à l'exécutif syndical

Jean-Martin Fleury agit à titre de président d'élection. Il annonce avoir reçu une candidature au poste de 1^{ère} vice-présidence, soit celle de Suzy Lebreux qui a été proposée par Yannick Malouin et appuyée par Mario Lévesque. Les scrutatrices d'élections nommées par l'assemblée. Ce sont Madone Lévesque et Nathalie Girard. Un vote secret est effectué. Résultats du vote: Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Suzy Lebreux est élue à l'unanimité.

Il est proposé par Jean-Martin Fleury et appuyé par Mario Lévesque:

« De détruire les bulletins de vote. »

Adopté à l'unanimité.

6. Désignation d'une personne issue des programmes techniques à la Commission des études

Yannick Malouin présente le projet de résolution préparé par le bureau exécutif syndical :

Considérant que le mandat à la Commission des études de Suzy Lebreux vient à échéance;

Considérant que le mandat de madame Lebreux est renouvelable et qu'elle souhaite poursuivre son mandat;

Considérant la clause 2-2.10 de la Convention collective;

Il est proposé que :

« Le SEECM désigne Suzy Lebreux à titre de représentante désignée par ses pairs et issue des programmes techniques à la Commission des études. »

Il est proposé par Jean-Martin Fleury et appuyé par Mario Lévesque :

« D'adopter la résolution présentée. »

Adopté à l'unanimité.

7. Communication inclusive et rédaction épïcène

Les discussions amorcées à ce sujet lors de la dernière assemblée générale se poursuivent.

En résumé, voici ce qui ressort des échanges :

- Le but de la rédaction inclusive est de favoriser l'inclusion du plus grand nombre de personnes et de revenir à la notion de groupe afin d'aider les gens, notamment les élèves, à se sentir plus inclus.
- La société évolue et les règles de grammaires adoptées au 17^e siècle ne sont plus adaptées à la réalité d'aujourd'hui. La langue peut devenir plus inclusive si nous intervenons.
- Ce processus ne pourra se faire du jour au lendemain et nécessitera certainement de la formation et de l'adaptation pour la correction des travaux et des examens.
- L'adoption d'une résolution en assemblée générale constitue une première étape dans le cheminement de ce dossier. Cet automne, la direction n'a pas considéré la demande du bureau exécutif syndical d'utiliser la rédaction épïcène et inclusive dans la mise à jour de ses directives, politiques et procédures. Plusieurs syndicats font actuellement des représentations sur ce sujet auprès de leur direction.
- Par rapport aux autres pays de la francophonie, le Québec est à l'avant-garde mais une nette tendance à la rédaction épïcène commence à émerger un peu partout.

Yannick Malouin présente le projet de résolution préparé par le bureau exécutif syndical :

CONSIDÉRANT que la société évolue, notamment l'expression de la diversité sexuelle et d'identité de genre;

CONSIDÉRANT que la communauté collégiale comprend des personnes une pluralité des identités de genre ou encore qui ne souhaitent pas s'identifier à un genre ou à une étiquette ;

CONSIDÉRANT que le maintien d'une rédaction masculine peut être perçu comme un signe de discrimination systémique envers quiconque ne correspondant identifié pas à ce genre ;

CONSIDÉRANT qu'en plus de la féminisation des titres et des textes, la rédaction inclusive permet de tenir compte de la pluralité d'identité de genre ;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Matane s'est engagé par la Politique et de santé et mieux être (P-33) à mettre en place des pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être et que ceci se traduit notamment par la reconnaissance de la diversité des identités de genre, en contribuant au maintien d'une santé psychologique ;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Matane, comme maison d'enseignement supérieur, se doit d'être un lieu inclusif à l'intérieur duquel quiconque doit pouvoir exprimer son identité sans crainte ni gêne (notion d'espace bienveillant);

CONSIDÉRANT que l'inclusivité et le respect sont des valeurs fondamentales que le Cégep se doit de développer sur son campus ;

CONSIDÉRANT l'avis formulé par le SEECM lors de la révision du règlement sur la gouvernance (R-1) invitant le Cégep à adopter une écriture épicène dans la révision de ses politiques, règlements et programmes ;

Il est proposé que :

- « Le SEECM demande à la direction du Cégep de Matane de se doter d'une politique de rédaction inclusive, notamment dans ses communications avec la communauté collégiale;
- Le SEECM se dote d'une politique de rédaction inclusive et épicène. »

Il est proposé par Myriam Côté et appuyé par Mario Lévesque :

« D'adopter la résolution présentée. »

Adopté à l'unanimité.

8. Négociations 2020

Yannick Malouin informe les membres du calendrier prévu :

- Mai à septembre 2019
 - 2^e phase de consultation sur les demandes sectorielles et intersectorielles
 - Réflexions sur les stratégies de mobilisation
- Septembre 2019
 - Adoption du cahier de demandes sectorielles (fin septembre)
 - Préparation de l'argumentaire
 - 1^{re} phase de mobilisation
- 31 octobre 2019 (maximum)
 - Dépôt du cahier de demandes sectorielles
- Décembre 2019 (maximum 60 jours après le dépôt syndical)
 - Dépôt de l'offre patronale
- Hiver 2020
 - Début des négociations
 - 2^e phase de mobilisation
- Automne 2020
 - Intensification des négociations
 - 3^e phase de mobilisation

Il rappelle aussi les thèmes ayant fait l'objet de la première phase de consultation et présente le tableau synthèse des résultats de cette consultation. Il termine en mentionnant qu'un bon moyen de soutenir cette mobilisation est d'assister au 5 à 7 mob qui aura lieu au salon du personnel le 11 avril. Les questions suivantes y seront abordées :

- Quelles sont nos forces en termes de mobilisation?
- Quelles actions ou activités de mobilisation imaginez-vous dans le cadre de la prochaine négociation?
- Quels sont les irritants qui pourraient nuire à la mobilisation et comment pouvons-nous les surmonter?

9. Cadre horaire

Suzy Lebreux présente le projet de résolution préparé par le bureau exécutif syndical :

CONSIDÉRANT qu'environ 20 cours ont été interrompus par l'arrêt commun pour l'heure de repas;

CONSIDÉRANT que certains cours (4) en plus d'avoir été interrompus par l'heure de repas le sont également par la période de la vie commune du mardi après-midi (trou commun) et cela pose des problèmes pour la continuité pédagogique;

CONSIDÉRANT que l'article 8-8.04 de la convention collective permet au syndicat de s'entendre avec la direction sur l'amplitude de l'heure de repas;

CONSIDÉRANT que l'heure de dîner commune permet de créer un dynamisme à l'intérieur du Cégep et favorise la vie départementale;

Il est proposé que:

- Le SEECM accepte de réduire l'heure de repas à 60 minutes pour le personnel enseignant pour l'année scolaire 2019-2020, conditionnellement à ce que les cours interrompus par la coupure du dîner ne le soient pas également par la période de la vie étudiante du mardi après-midi et que l'ensemble de la population étudiante continue de bénéficier d'une heure de dîner commune ;
- Le SEECM demande à la direction de prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer la qualité du service à la cafétéria dès l'automne 2019 ;
- Le SEECM et la direction évaluent conjointement, après consultation des départements, les cours qui ne devraient pas être interrompus par l'heure de repas pour des raisons logistiques;
- Le SEECM rappelle à la direction l'importance de conserver les périodes de la vie étudiante sans cours, et ce même à la demande d'un membre du personnel enseignant.

Il est proposé par Étienne Duberger et appuyé par Michel Hébert :

« D'adopter la résolution présentée. »

Adopté à l'unanimité.

10. Urgence climatique

Yannick Malouin présente un résumé des différents mouvements qui s'organisent présentement. Ce contexte a amené les membres du bureau exécutif syndical à préparer un projet de résolution qui est soumis à l'assemblée.

CONSIDÉRANT l'important mouvement de mobilisation environnemental, notamment l'appel à la grève sociale lancé pour le 27 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que la ville de Matane a adopté en novembre 2018 la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique;

CONSIDÉRANT l'appel à la mobilisation lancé par la Fédération des enseignantes et des enseignants de Cégep et la Centrale des syndicats du Québec;

Il est proposé :

1. D'appuyer les trois recommandations suivantes du mouvement « La planète s'invite au Parlement » et ainsi de demander aux trois paliers de gouvernement de:
 - S'assurer, à travers des campagnes de sensibilisation régulières, que la population est pleinement informée de la gravité des dérèglements climatiques et de l'effondrement de la biodiversité.
 - Développer un plan climatique qui respecte les cibles exigées par le GIEC, c'est-à-dire réduire les émissions de GES d'au moins 45 % d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2010) et les éliminer complètement d'ici 2050. Présenter à la population un rapport annuel détaillé sur l'atteinte de ces cibles.
 - Interdire tout nouveau projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures, et mettre un terme à toutes les subventions directes ou indirectes aux combustibles fossiles.
2. De publiciser l'appel à se mobiliser pour le samedi 22 avril 2019 (Jour de la terre), le jeudi 1er août 2019 (Jour du dépassement) et le 27 septembre 2019 (journée de grève climatique).
3. D'évaluer la possibilité de tenir une action locale en faveur des enjeux environnement le 27 septembre 2019.

Il est proposé par Nathalie Girard et appuyé par Myriam Côté:

« D'adopter la résolution présentée. »

Adopté à l'unanimité.

11. Autonomie professionnelle

Yannick malouin présente le calendrier prévu :

- 9 avril : Présentation générale de la politique lors de l'assemblée générale
- 15 avril au 3 mai : Envoi à tous les membres, par courriel, de la politique pour consultation
- Semaine du 6 mai : Rencontre du comité sur l'autonomie professionnelle
- 15 au 24 mai : Envoi à la direction et à tous les membres du document révisé pour consultation finale ou pour dernières modifications
- 30 mai : Adoption de la politique finale
- Session d'automne 2019 : Signature de l'entente avec la direction

12. Suivi des griefs syndicaux

Yannick malouin informe les membres de l'avancement des dossiers :

- Directive sur les clés : la direction refuse de s'engager par écrit à diminuer le nombre de clés. Le grief ne sera pas retiré tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas un engagement de la part de la direction à limiter à 3 le nombre de clés qu'un membre du personnel enseignant doit avoir en sa possession.

- Programme d'acquisition de matériel informatique : pas d'avancement sur ce dossier. Nous avons demandé que ce grief soit fixé mais n'avons pas encore réussi à obtenir de date.
- Taux horaire pour la reprise de cours échoué : la direction veut régler ce dossier et ils admettent que le personnel enseignant n'a pas été payé au bon taux horaire.

13. Prochaines dates à surveiller dans la convention collective

Yannick Malouin présente les prochaines dates à surveiller dans la convention collective: période des vacances du 7 juin au 12 août !!!

14. Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

15. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par Marie-Claude Tremblay :

« De lever l'assemblée »

Adopté à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 13h55.

Suzy Lebreux
secrétaire